

Allocutions de bienvenue

Monsieur **Guy Charron** introduit l'Assemblée Générale et remercie l'assemblée de sa participation. Il salue Mr Fabien Mulyk, vice-président du Département délégué à la forêt et filière bois, Mme Jessica Masson, directrice de l'Union Régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Il remercie Mr Raymond Maslo, maire de La Morte, pour son accueil.



Approbation du procès-verbal de l'AG du 15 septembre 2018

Le procès-verbal de la précédente a été envoyé à tous les adhérents par voie électronique. Son approbation est soumise au vote puis adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Rapport moral

Monsieur le Président Guy Charron présente son rapport moral. Il souligne tout l'intérêt porté par les collectivités à la filière forêt/bois au travers des 140 adhérents et se réjouit tout particulièrement de l'investissement des communautés de communes de plus en plus nombreuses à adhérer.

Il rappelle le contexte politique chargé de 2018 avec notamment la construction du Programme Régional Forêt-Bois, déclinaison du Programme Régional Forêt-Bois, et pointe l'investissement des élus des Communes Forestières afin de défendre les intérêts forestiers au sein de ces différentes commissions.

L' élu, à la fois propriétaire forestier, aménageur du territoire et maître d'ouvrage joue un rôle décisif essentiel afin d'impacter favorablement le développement de la filière. Guy Charron replace le rôle des élus au sein du tissu d'acteurs de la filière forêt/bois tous liés et complémentaires.

Il dresse un rapide panorama des enjeux actuels et points de préoccupations à considérer pour garantir un développement équilibré à la filière : mobilisation de plus de bois pour alimenter la filière de transformation, développement des circuits courts d'approvisionnement, meilleure prise en compte de l'enjeu social de la forêt... Il souligne là tout le rôle des Communes Forestières, acteur et interlocuteur incontournable auprès des différentes instances pour valoriser les forêts et mobiliser du bois et particulièrement l'ONF, gestionnaire des forêts communales. Malgré l'attachement des communes forestières au Régime Forestier, Guy Charron souligne les inquiétudes qui planent à l'aube du renouvellement du Contrat d'Objectifs et Performance 2021-2026.

Rapport d'activités

Clara Rougier présente le rapport d'activités 2017 :

- 5 formations effectuées sur 5 thématiques différentes. 103 élus formés
- Diffusion de 4 lettres d'information d'une quinzaine de pages
- Accompagnement et suivi des stratégies forestières territoriales
- Représentation des adhérents au sein des différentes instances thématiques : CDFCS, CDPENAF, CDAF...
- Organisation de réunion d'échange entre ONF, scieurs et élus

Approbation des comptes de l'exercice 2016

L'exercice 2017 se clôture en bénéfice à + 2 849€.

L'affectation du résultat de +2 849 € est proposé au report à nouveau. L'affectation du résultat et du compte de résultat 2017 sont proposés au vote et adoptés à l'unanimité.

Actualités politiques

- **Union Régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération Nationale des Communes Forestières**

Monsieur **Guy Charron** et Madame **Jessica Masson**, reviennent sur les actualités politiques forestières régionales et nationales.

Il y a 1 an, les décisions budgétaires de l'Office national des forêts ont été présentées aux 4 représentants des Communes forestières qui siègent au Conseil d'administration de l'établissement.

Ils ont manifesté leur inquiétude quant à la situation. Elle a été renforcée par plusieurs orientations prises au cours des mois suivants.

Après plusieurs alertes quant à la dégradation progressive des relations entre Communes forestières et Direction générale de l'ONF, et pour sortir de l'impasse, les Communes forestières se sont lancées en septembre/octobre dans une campagne visant à ce que l'État se préoccupe davantage de la biodiversité et de la forêt publique, en lien avec les rôles des élus. Le principe a été validé par la collaboratrice du Président de la République. La demande des Communes forestières était pour une analyse réalisée par un ensemble cosmopolite d'experts. L'idée était de pouvoir plaider sur cette base, en définissant ce qui était important ou pas, dans un esprit constructif.

En parallèle, les Communes forestières ont organisé une remontée des attentes en interne.

Projet d'encaissement des ventes de bois

Dans le même temps, le Directeur général de l'ONF (écarté depuis au profit d'un Directeur par intérim) expliquait que pour combler le déficit de l'établissement, il fallait qu'il encaisse les ventes des bois en forêts des collectivités. Cette résolution est présentée en CA de l'ONF, sans étude ni concertation préalable, alors que celles-ci étaient inscrites dans le Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2016-2020 pour une simple expérimentation. A cela se mêlent des considérations politiques, avec un arbitrage de Matignon dont l'Élysée n'était pas informé. Le tout conduit à une opposition ferme des Communes forestières, une mobilisation de ses adhérents contre cette mesure.

Publication du manifeste pour les forêts françaises

Aboutissement d'un travail collectif de près de 10 mois avec les élus forestiers de toutes régions, le Manifeste des Communes forestières est publié à l'issue du Congrès national, avec une analyse synthétique des différentes étapes qui ont conduit à des propositions pour refonder la gestion de la forêt française. Le manifeste affirme quatre grands principes : 1) maintien et renforcement du Régime forestier, 2) une grande administration forestière, pour l'ensemble des forêts françaises, 3) une séparation nette des missions de service public de celles relevant d'activités marchandes, 4) les élus des collectivités forestières au centre d'une gouvernance à reconstruire

Les élus présents dans l'assemblée réaffirment leur attachement à l'ONF et s'inquiètent de voir la structure mis à mal par l'action des Communes forestières. Guy Charron rassure et précise que le manifeste n'a pas pour but de nuire à l'ONF mais de faire réagir l'Etat sur l'urgence à se positionner pour l'avenir de l'ONF et plus généralement sur le mode de gestion des forêts publiques françaises.

La députée Marie-Noëlle Battistel souligne l'importance de rester solidaires entre acteurs de la filière forêt/bois pour ne pas fragiliser encore plus une filière à l'équilibre délicat.